

Comment nous soutenir, quelques explications, plusieurs possibilités

L'adhésion pour devenir membre de l'association se fait par le paiement de la cotisation de 20 euros par personne. Elle ouvre le droit aux votes lors de l'Assemblée Générale.

Le parrainage d'un enfant. Nous proposons un don de 75 € pour participer aux frais annuels du parrainage (cantine, scolarité). Le parrainage n'est pas nominatif : l'ensemble des parrainages nous permet de couvrir les frais pour les 180 enfants accueillis dans nos 2 programmes.

Le parrainage d'un étudiant. Celui-ci par-contre est nominatif, 1 famille pour 1 étudiant(e), avec échanges d'informations et de courriers possibles. Nous proposons un virement bancaire mensuel de 25 euros pour assurer la continuité. Merci de nous contacter si vous êtes intéressés.

Le don ponctuel : quel qu'en soit le montant, il nous permettra d'améliorer les conditions de vie des enfants et de leurs familles par des aides exceptionnelles (alimentaires ou matérielles)

Les frais de fonctionnement de l'association ne sont pas pris sur vos dons.

BULLETIN de COTISATION, de DON ou de PARRAINAGE 2023

NOM et Prénoms.....

Adresse mail

Adresse postale

.....



COTISATION DE MEMBRE (merci de doubler si une cotisation de couple est souhaitée)

- Je souhaite être membre de l'association, je paie une cotisation de 20 €
- Je préfère que la cotisation soit prélevée sur le don ou parrainage ci-dessous
- Je ne souhaite pas payer de cotisation ni être membre de l'association

PARRAINAGE D'ENFANTS ou D'ETUDIANT(E)S

- Je souhaite parrainer un enfant pour l'année 2023, à hauteur de 75 euros
- Je souhaite parrainer un étudiant à hauteur de 25 € par mois (nous contacter)

DON D'UN MONTANT LIBRE

- Je souhaite faire un don d'un montant libre de €

A renvoyer à Véronique ABSOLU 6 rue Kessler 68700 UFFHOLTZ – 06.80.46.00.17

Dans tous les cas, vous recevrez un reçu fiscal dans le 1^{er} trimestre de l'année suivante
Vous pourrez déduire de vos impôts 66 % du montant versé : 75 € versés = 24,75 € dépensés.

Les chèques sont à établir au nom de « Partage et Solidarité »

Merci à l'Imprimerie Publi.H d'UFFHOLTZ qui assure l'impression de notre Bulletin